

**LETTRE AUX PORTEURS DE PART DU FCP  
FLEXIBLE ANNUEL  
ISIN : FR0010970251**

Paris, le 27 octobre 2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du FCP « FLEXIBLE ANNUEL » (code ISIN : FR0010970251), géré par la société de gestion Auris Gestion, et nous vous remercions de votre confiance. Conformément à la réglementation en vigueur, nous vous informons de la décision de Trusteam Finance de procéder à la fusion de votre fonds avec le FCP « TRUSTEAM OBLIG 0-4 » (code ISIN : FR0013472768 – part IC).

**Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?**

La société de gestion a décidé de fusionner votre FCP (le Fonds Absorbé) dans le fonds Trusteam Oblig 0-4, FCP de droit français également géré par Auris Gestion (le Fonds Absorbeur).

Ces deux fonds présentent des profils de gestion et d'expositions aux risques différents, le FCP Absorbeur ayant une exposition aux risques globalement inférieure à celle du FCP Absorbé, en particulier concernant le risque actions.

Cette opération de fusion, qui intervient dans le contexte de la fusion entre Trusteam Finance et Auris Gestion, a pour objectif de renforcer l'harmonisation de l'offre et d'assurer le développement à l'international des fonds gérés par ces deux sociétés de gestion.

En participant à l'opération de fusion, vous deviendrez porteur du FCP Trusteam Oblig 0-4.

**Informations importantes**

A titre de rappel, l'objectif de gestion du FCP Flexible Annuel est d'offrir une croissance du capital à long terme, en recherchant une performance supérieure à l'indicateur de référence Ester capitalisé + 1%, sur la durée de placement recommandée (supérieure à 2 ans), par le biais d'un portefeuille diversifié, répondant positivement à des critères ESG (approche best -in-class) bénéficiant d'une gestion active et discrétionnaire.

Arrêté à fin septembre, le FCP a enregistré une performance de :

- 10,94 % contre 13,96% pour l'indicateur de référence sur 5 ans,
- 8,54% contre 8,63% pour l'indicateur de référence sur 2 ans,
- 4,01% contre 3,72% pour l'indicateur de référence sur 1 an,
- 3,06% contre 2,55% pour l'indicateur de référence depuis le début de l'année 2025,

La sous performance du fonds par rapport à son indicateur de référence (Estr capitalisé +1%) s'explique par le fait que le fonds a été investi en titres de taux, avec une sensibilité comprise entre 0,4 et 1,5 environ. A l'inverse, l'indicateur de référence qui par construction n'a pas de sensibilité, ne peut que progresser en période de hausse des taux.

Ainsi, la sous performance sur les 5 dernières années s'explique essentiellement par l'année 2022 qui a été marquée par la forte remontée des taux d'intérêt : en 2022, le fonds s'est replié de -1,62% alors que l'indice a gagné 1%, soit une sous performance du fonds de 2,62% sur cette période.

Vous trouverez en annexe un graphique comparatif des performances du FCP Flexible Annuel et de son indicateur de référence.

**Quand cette ou ces opérations interviendront-elles ?**

**Cette opération est soumise à agrément préalable de l'Autorité des marchés financiers, délivré en date du 21 octobre 2025 et entrera en vigueur le 9 décembre 2025.**

**Attention, pour le bon déroulement de ces opérations, vous ne pourrez ni souscrire de nouvelles parts ni demander le rachat de vos parts du 02/12/2025 au 11/12/2025 inclus. Le FCP ayant une valorisation quotidienne, la dernière date de centralisation du FCP sur laquelle pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'opération de fusion, sera celle du 01/12/2025.**

**Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2025.**

**Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?**

- Modification du profil de rendement /Risque : Oui
- Augmentation du profil de risque : Oui
- Augmentation potentielle des frais : Non
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Très significatif<sup>1</sup>



**Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?**

Pour les personnes physiques, lorsque les parts du fonds absorbé sont détenues dans le cadre d'un compte titres ordinaire, cette opération ouvre droit au régime du sursis d'imposition (article 150-0 B du Code Général des Impôts), si la soulte n'excède pas 10% de la valeur d'échange des titres reçus. Cette opération ne donne donc pas lieu à taxation immédiate.

Pour les personnes morales, cette opération ouvre également, en principe, droit au régime du sursis d'imposition (article 38 - 5 bis du Code Général des Impôts) jusqu'à la cession ultérieure des titres reçus en échange et inscrits à l'actif.

Pour plus de détails sur l'impact fiscal de l'opération, veuillez vous référer à l'annexe ci-jointe.

**Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts ou actions actuellement et le futur fonds ?**

Voici les principales différences entre votre FCP et votre futur FCP.

|   | Avant<br>FCP Flexible Annuel<br>(Fonds Absorbé)  | Après<br>FCP Trusteam Oblig 0-4<br>(Fonds Absorbé)   |  |
|---|--|--|--|
| <b>Acteurs intervenant sur le fonds</b>   |  |  |  |
| Commissaire aux comptes   | PricewaterhouseCoopers Audit   | Deloitte & Associés  |  |
| <b>Régime juridique et politique d'investissement</b>   |  |  |  |
| Objectif de gestion*  | L'objectif de gestion est d'offrir une croissance du capital à long terme, en recherchant une performance supérieure à l'indice Ester capitalisé + 1%, sur la durée de placement recommandée, par le biais d'un portefeuille diversifié, répondant positivement à des critères ESG (approche best-in-class) bénéficiant d'une gestion active et discrétionnaire. | L'objectif de l'OPCVM est d'obtenir, à travers un investissement en titres de créances, une performance annuelle après déduction des frais de gestion (directs et indirects) supérieure à celle de son indicateur de référence FTSE MTS Euro zone Government bond index 1-3YR, sur une durée minimale de placement recommandée de 2 années |  |
| Indicateur de référence   | Ester capitalisé + 1%  | FTSE MTS Euro zone Government bond index 1-3YR   |  |
| <b>Modification du profil de rendement/risque ou dans le cadre de l'établissement d'un DIC du profil de risque et de rémunération recherché</b> |  |  |  |
| Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques*  | Liste avec les fourchettes d'exposition  | Liste avec les fourchettes d'exposition  | Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente : |
| Risque de taux  | [0% ; 100%]  | [80% ; 100%]   | +  |
| Risque de crédit  | [0% ; 100%]  | [80% ; 100%]   | +  |

<sup>1</sup> Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et le cas échéant du SRRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

|   |            |                                       |   |
|---|------------|---------------------------------------|---|
| Risques liés aux instruments dérivés          | [0% ; 10%] | [0% ; 100%]                           | + |
| Risques liés aux titres intégrant des dérivés | [0% ; 30%] | [0% ; 25%]                            | - |
| Risque actions                                | [0% ; 10%] | [0% ; 5%] (indirect via convertibles) | - |
| Risques liés aux petites capitalisations      | [0% ; 10%] | Néant                                 | - |
| Risque de change                              | [0% ; 10%] | [0% ; 10%] (couvert systématiquement) | - |
| Risque lié à l'emprunt d'espèces              | Néant      | [0% ; 10%]                            | + |
| Fourchette de sensibilité                     | [-1 ; +3]  | [0 ; +4]                              | + |

| Frais  |   |   |   |
|--|---|---|---|
| Frais d'entrée   | 3% maximum  | Néant                                       | ↓ |
| Frais maximum (directs et indirects)                     | 1.80%   | 0.60%                                       | ↓ |
| Frais courants (frais de gestion + coûts de transaction) | 0,90% max par an                                    | 0.80% max par an                            | ↓ |
| Commissions de mouvement                                 | Actions et obligations convertibles : 20 à 40 euros | Actions et obligations convertibles : néant | ↓ |

| Modalités de souscription / rachat       |                                       |                                       |
|--|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Montant minimum de souscription initiale | 1000 (mille) parts                    | 500.000 (cinq cent mille) euros       |
| Centralisation des ordres                | Chaque jour ouvré en France avant 11h | Chaque jour ouvré en France avant 12h |
| Décimalisation des parts                 | Millième                              | Dix-millième                          |

| Informations pratiques |                       |                        |
|------------------------|-----------------------|------------------------|
| Dénomination           | Flexible Annuel       | Trusteam Oblig 0-4     |
| ISIN                   | Part F : FR0010970251 | Part IC : FR0013472768 |
| Exercice social        | Fin juin              | Fin décembre           |

\*Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 21/10/2025

### Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Cette opération interviendra de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elle n'était pas conforme à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans la présente lettre et dans le prospectus du FCP, le rachat de vos parts sans frais. Un exemplaire du traité de fusion établi à cette occasion vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'Auris Gestion.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé (DIC) et du prospectus relatif au FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'Auris Gestion.

Nous vous invitons à consulter le site internet de la société de gestion <https://www.aurisgestion.com/>.

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements, et en particulier en l'absence d'avis sur cette opération.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

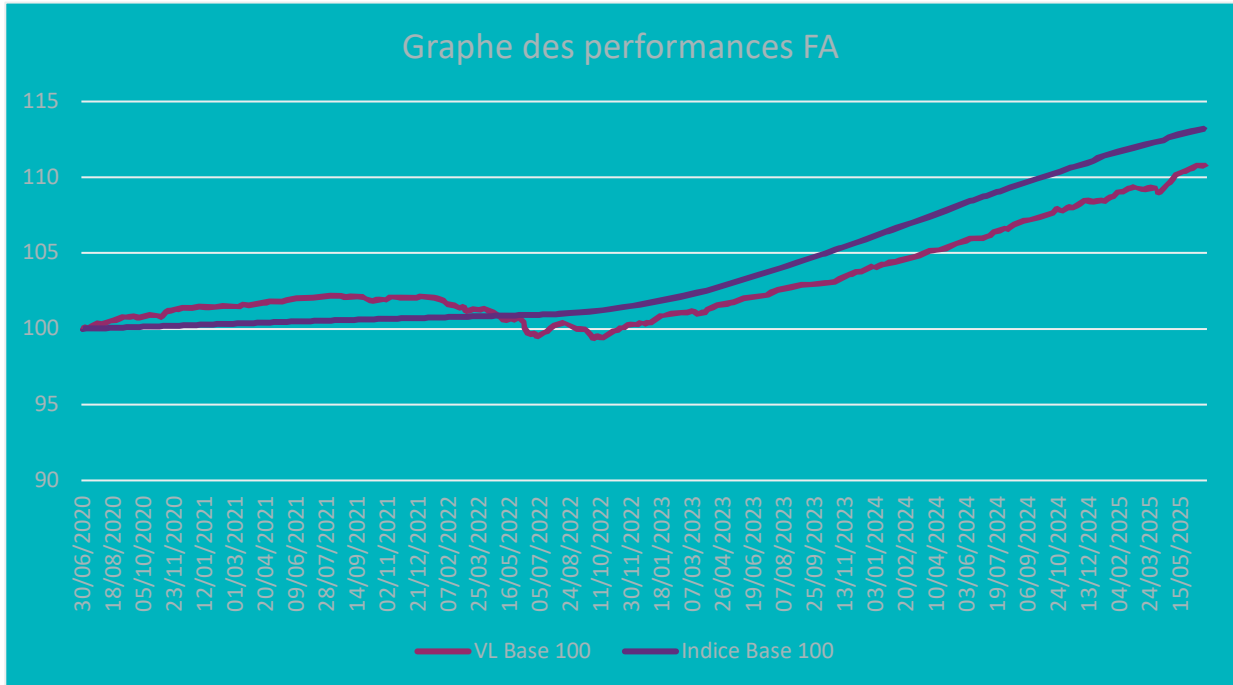
Sébastien Grasset

Directeur Général

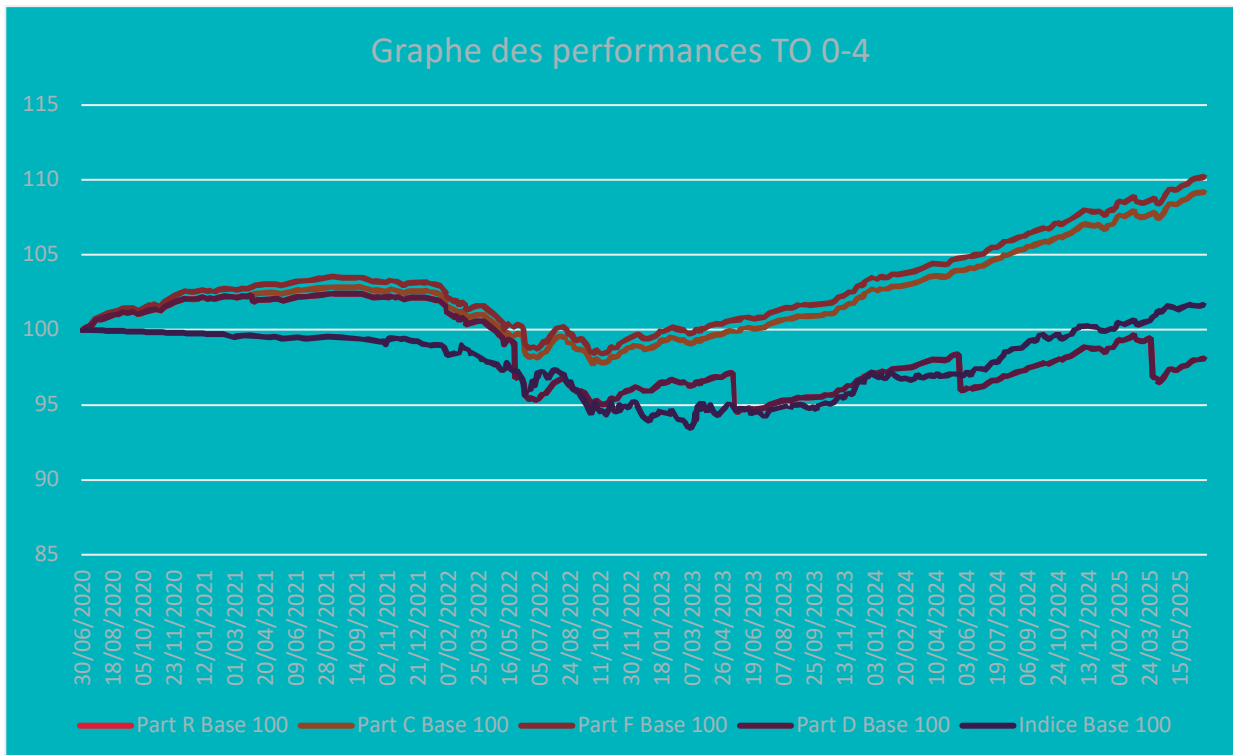


### 1- Graphique de performances des fonds

Performances du fonds absorbé



Performances du fonds absorbeur



---

## 2- Exemple de calcul de parité de fusion

A titre illustratif, si l'opération de fusion avait eu lieu le **30 juin 2025**, la parité d'échange (soit le rapport entre la valeur liquidative du Fonds Absorbé et la valeur liquidative du Fonds Absorbeur) aurait été de **1,236**.

Les porteurs de part du fonds absorbé auraient donc reçu pour chaque part du FCP détenue **1,236** part du Fonds Absorbeur, sans aucune soulte.

## 3- Spécificités fiscales de l'opération de fusion

### 2-1 Personnes physiques

Lorsque les parts du Fonds Absorbé sont détenues dans le cadre d'un compte titres ordinaire, cette opération ouvre droit au régime du sursis d'imposition (article 150-0 B du Code Général des Impôts), si la soulte n'excède pas 10% de la valeur d'échange des titres reçus. Cette opération ne donne donc pas lieu à taxation immédiate.

A défaut de pouvoir bénéficier de ce sursis d'imposition, la ou les plus-value(s) réalisée(s) lors de ces échanges est(sont) immédiatement imposée(s) au barème progressif de l'impôt sur le revenu et soumise(s) aux prélèvements sociaux.

En cas de vente ultérieure des parts du Fonds Absorbeur reçues en échange des parts du Fonds Absorbé, le gain net sera constitué par la différence entre le prix effectif de cession des parts reçues et la valeur d'acquisition des parts absorbées minorée de la soulte reçue lors de la fusion-absorption objet du présent projet de fusion. La plus-value résultant de la vente éventuelle des parts du Fonds Absorbeur reçues en échange sera imposée dès le premier euro.

### 2-2 Personnes morales (IS, BIC, BA)

Cette opération ouvre, en principe, droit au régime du sursis d'imposition (article 38 - 5 bis du Code Général des Impôts) jusqu'à la cession ultérieure des titres reçus en échange et inscrits à l'actif. Deux situations peuvent se présenter :

- La soulte n'excède ni 10% de la valeur nominale des parts du Fonds Absorbeur attribuées, ni le profit réalisé lors de l'échange :
  - Le profit réalisé est imposable à concurrence du montant de la soulte.
  - Au-delà de ce montant, le profit est en sursis d'imposition.
  - En cas de rompus, le profit réalisé pour la part correspondant aux rompus est imposable.

Le sursis est obligatoire. Les titres reçus sont inscrits au bilan pour leur valeur réelle ce qui conduit à opérer une correction extracomptable pour éviter l'imposition du profit généré par l'échange.

- La soulte excède 10% ou le profit réalisé lors de l'échange : la plus-value est immédiatement imposable.

|  |  |
|--|--|
| Date de l'agrément de l'AMF  | <b>21 octobre 2025</b>   |
| Publication de la lettre aux porteurs  | <b>27 octobre 2025</b><br><i>J</i>   |
| Suspension des souscriptions et rachats des parts du Fonds Absorbé   | <b>1<sup>er</sup> décembre 2025 à 12h00 (heure de Paris)</b><br><i>J + 30 jours calendaires (minimum)</i>                      |
| Fusion du Fonds Absorbé avec le Fonds Absorbeur  | <b>9 décembre 2025, sur la base des VL du 8 décembre 2025</b><br><i>J + 30 jours calendaires + 5 jours ouvrables (minimum)</i> |
| Dissolution du Fonds Absorbé   | <b>9 décembre 2025</b>   |
| Date à partir de laquelle les souscriptions et rachat dans le Fonds Absorbeur seront possibles pour les porteurs de parts du Fonds Absorbé n'ayant pas exercé leur droit de sortie dans les délais prévus. | <b>12 décembre 2025</b>  |

## DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

## TRUSTEAM OBLIG 0-4

## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

TRUSTEAM OBLIG 0-4

FR0013472768 – Part IC

OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE

AURIS GESTION

<http://www.aurisgestion.com> ou appeler le +33 (0)1 42 25 83 40 pour de plus amples informations.

L'AMF est chargée du contrôle de AURIS GESTION en ce qui concerne ce document d'information clés.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

AURIS GESTION est une Société de gestion de portefeuille agréée en France sous le numéro GP-04000069 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 17/08/2025.

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

## TYPE DE PRODUIT D'INVESTISSEMENT

OPCVM sous forme de fonds commun de placement (FCP)

## DUREE

Il a été agréé le 06/03/2020 et crée le 07/04/2020 pour une durée de 99 ans, sauf cas de dissolution anticipée ou fusion prévue par son règlement.

## OBJECTIFS

**Caractéristiques essentielles :** La classification de l'OPCVM est « obligations et autres titres de créance libellés en Euro ».

L'objectif de l'OPCVM est d'obtenir à travers un investissement en titres de créances une performance annuelle après déduction des frais de gestion (directs et indirects) supérieure à celle de son indicateur de référence FTSE MTS Euro zone Government bond index 1-3YR (ex CNO Etrix MTS 1-3 ans), sur une durée minimale de placement recommandée de 2 années.

Le score ESG du fonds devra être constamment supérieur à celui d'un score de référence, selon une approche en amélioration de note.

La stratégie de l'OPCVM est discrétionnaire. L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. Le processus d'investissement prévoit une approche extra financière puis une analyse financière des entreprises et une prise en compte de l'environnement macro-économique.

Le processus de sélection ESG de titres s'appuie sur la collecte d'informations extra-financières sur les entreprises de l'univers d'investissement du Fonds ayant à minima 300 millions d'euros de dette obligataire en circulation. La construction du portefeuille aboutit ainsi à un score ESG moyenne pondéré du portefeuille supérieure à la score ESG moyenne de l'univers d'investissement hors dettes d'états et assimilés après élimination des entreprises de la liste d'exclusion appliquée aux fonds non labélisés, aux controverses graves et de 20% des valeurs les moins bien notées par secteur.

L'OPCVM sera investi entre 80et 100% de l'actif net en : TCN, obligations fixes, variables, indexées, convertibles et échangeables ou produits assimilés et exposé entre 0 et 110% en produits de taux. L'OPCVM pourra être exposé sur des obligations convertibles à profil taux dans la limite de 25% de l'actif net.

La part de l'actif investie en direct en obligations jugées Speculative Grade par les agences de notation et/ou la société de gestion, est limitée à 60% maximum de l'actif net de l'OPCVM. Elles sont sans contrainte de maturité.

La zone géographique des émetteurs des titres de taux est l'OCDE, l'union européenne, l'espace économique européen (qui représentera jusqu'à 100% de l'actif net). Les titres détenus en portefeuille seront au moins à 90% libellés en euros.

L'OPCVM peut être également investi jusqu'à 10% en parts et actions d'OPCVM français ou européens conformes à la Directive 2009/65/CE, en fonds d'investissement à vocation générale de droit français répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

La sensibilité à l'intérieur de laquelle le FCP est géré est comprise entre « 0 » et « 4 ».

L'OPCVM peut avoir recours aux instruments financiers dérivés sur les marchés des taux pour exposer ou couvrir l'OPCVM. L'exposition au risque de change sur des devises hors euro sera de 10% maximum de l'actif net. Il sera limité aux devises USD, CHF, Yen, Livre Sterling.

Le risque de change direct sera couvert systématiquement.

L'OPCVM pourra être exposé indirectement au risque action dans la limite de 5% de son actif net, à savoir uniquement au travers de la sensibilité action (delta) résiduelle des obligations convertibles.

Autres informations :

Le fonds s'engage à respecter le règlement (UE) 2019/2088 concernant les informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("SFDR") en conformité avec les dispositions de l'article 8.

La société de gestion ne dépend pas de manière exclusive et systématique des notations des agences de notation mais procède à sa propre analyse de la qualité de crédit des titres entrant en portefeuille.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation des revenus

**Conditions de souscriptions/rachats :** Les ordres sont centralisés chaque jour à 12 heures (J) et exécutés sur la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour (J).

La valeur liquidative est quotidienne, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes.

**Dépositaire :** CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

**Informations complémentaires :** De plus amples informations sur l'OPCVM, le prospectus, le règlement et les rapports annuels et semestriels sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et peuvent être obtenus gratuitement auprès de celle-ci.

La valeur liquidative est disponible sur <http://www.aurisgestion.com> ou auprès de la société de gestion.

## INVESTISSEURS DE DETAIL VISES

Ce fonds s'adresse à tous souscripteurs.

Il s'adresse à des investisseurs ayant une connaissance à minima basique des produits et des marchés financiers, et qui acceptent un risque de perte en capital.

**Dans le cadre de la réglementation FATCA :** Ce fonds s'adresse aux investisseurs mentionnés ci-dessus à l'exception des "US persons" qui ne sont pas autorisées à souscrire dans ce fonds. En effet, les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Par ailleurs, les parts de ce fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues directement ou indirectement aux « US persons » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « US persons » telles que définies par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

Les personnes qui souhaitent investir se rapprocheront de leur conseiller financier qui aidera à évaluer les solutions d'investissement en adéquation avec leurs objectifs, leur connaissance et leur expérience des marchés financiers, leur patrimoine et leur sensibilité au risque. Il présentera également les risques potentiels.

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la rubrique « Autres informations pertinentes » du document.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### INDICATEUR DE RISQUE

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez cet OPCVM pour une durée supérieure à 2 ans. Ce produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant l'expiration de ce délai, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est « une classe de risque basse ».

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau « faible » et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est « très peu probable » que la valeur liquidative de ce produit en soit affectée.

**Risques non compris dans l'indicateur synthétique de risque :** Les risques suivants peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative :  
 Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des instruments de taux peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. En outre, l'exposition en titres spéculatifs « high yield » peut induire un risque de défaillance des émetteurs.

L'OPCVM est soumis à un risque de perte en capital.

Risque de liquidité : le fonds peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité du fonds dans son ensemble.

- Risque de Durabilité : il touche la valeur des investissements qui peut être affectée négativement. Ce risque sera suivi ex ante, et mesuré par le Score ESG. Ce risque peut aggraver les risques du fonds à travers les risques de marché, de crédit, de liquidité.

*Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus.*

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance médiane de ce produit au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Montants en EUR : arrondis à 10€ près

| Période de détention recommandée : 2 ans |   | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 2 ans |
|--|---|---------------------------|----------------------------|
| Exemple d'investissement : 10 000 EUR    |   |                           |                            |
| Scénarios                                |   |                           |                            |
| <b>Minimum</b>                           | Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 2 ans.<br>Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. |                           |                            |
| <b>Scénario de tensions</b>              | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | 9 110 EUR                 | 9 080 EUR                  |
|  | Rendement annuel moyen  | -8,89%                    | -4,74%                     |
| <b>Scénario défavorable</b>              | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | 9 110 EUR                 | 9 080 EUR                  |
|  | Rendement annuel moyen  | -8,89%                    | -4,74%                     |
| <b>Scénario intermédiaire</b>            | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | 10 080 EUR                | 9 990 EUR                  |
|  | Rendement annuel moyen  | 0,79%                     | -0,07%                     |
| <b>Scénario favorable</b>                | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | 10 580 EUR                | 10 890 EUR                 |
|  | Rendement annuel moyen  | 5,84%                     | 4,37%                      |

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre mars 2018 et mars 2020.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre septembre 2017 et septembre 2019.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre février 2023 et février 2025

Les scénarios de performance ont été calculés d'après l'historique de performance du fonds et d'un indice de référence ou indicateur de substitution approprié.

### QUE SE PASSE-T-IL SI AURIS GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de Gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

#### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- **10 000 EUR sont investis.**

| Coûts au fil du temps           | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 2 ans |
|---------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux                    | 77 EUR                    | 154 EUR                    |
| Incidence des coûts annuels (*) | 0,8%                      | 0,8% chaque année          |

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement soit de 0,73% avant déduction des coûts et de -0,07% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

#### COMPOSITION DES COÛTS

| Composition des coûts   |  | Si vous sortez après 1 an |
|---|--|---------------------------|
| <b>Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie</b>                  |  |                           |
| Coûts d'entrée  | Nous ne facturons pas de coût d'entrée.  | 0 EUR                     |
| Coûts de sortie   | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.   | 0 EUR                     |
| <b>Coûts récurrents</b>   |  |                           |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,6% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.   | 59 EUR                    |
| Coûts de transaction  | 0,2% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 18 EUR                    |
| <b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>       |  |                           |
| Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement     | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.   | 0 EUR                     |

Différents coûts s'appliquent en fonction du montant d'investissement. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer aux frais et commissions du prospectus.

#### COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

**PERIODE DE DETENTION RECOMMANDEE :** Supérieure à 2 an

Il n'existe pas de période de détention minimale pour cet OPCVM, mais une période de détention recommandée qui a été calculée en adéquation avec les objectifs d'investissement du fonds.

Compte tenu de ses caractéristiques et de la nature de ses actifs sous-jacents, ce produit est conçu pour des investissements à long terme; vous devez être prêt à rester investi plus de 2 ans. Vous pouvez vendre votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée sans pénalités/frais.

#### COMMENT PUIS-JE INTRODUIRE UNE RECLAMATION ?

Dans le cas où une personne physique ou morale souhaite déposer une plainte auprès du produit afin de faire reconnaître un droit ou de réparer un préjudice, le plaignant doit adresser une demande écrite contenant une description du problème et les détails à l'origine de la plainte, soit par courrier électronique, soit par courrier, dans une langue officielle de leur pays d'origine à l'adresse suivante :

AURIS GESTION, 153 boulevard Haussmann, 75008 PARIS  
Site web: [www.aurisgestion.com](http://www.aurisgestion.com)  
contact@aurisgestion.com

Ou en cas de désaccord persistant, le client pourra prendre contact avec le médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 02. Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) rubrique « Médiateur ».

#### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de la société <http://www.aurisgestion.com>. Le prospectus ainsi que les derniers documents annuels périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

AURIS GESTION, 153 boulevard Haussmann, 75008 Paris

Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des 10 années passées et sur les calculs des scénarios de performance passés qui sont publiés mensuellement sur notre site internet à l'adresse <http://www.aurisgestion.com>.

La responsabilité de AURIS GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.